

Durée

2 ans (BAC+2)

ECTS

120

Conditions d'admission

- Diplôme de fin d'études secondaires classiques ou générales
- Diplôme de technicien, division administrative et commerciale (avec attestation de réussite des modules préparatoires donnant accès aux études supérieures)
- Les diplômes étrangers équivalents aux diplômes luxembourgeois mentionnés ci-dessus (certification « CEFR » : niveau B2 en français et niveau B1 en anglais)

Atouts de la formation BAJ à l'ECG

Guidance personnalisée

- Classes à effectifs réduits
- Tutorat

Caractère professionnalisant

- Stage de 18 semaines

Partenaires

- Le Parquet général
- L'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg
- La Chambre des Notaires
- La Chambre des Huissiers de Justice
- Les Fiduciaires



21, rue Marguerite de Brabant
L-1254 Luxembourg
+352 26 04 50
info@ecg.lu
www.ecg.lu

Living
the future
today



Assistant juridique

Brevet de technicien supérieur



Modules du BAJ

La formation comporte les cinq modules suivants :

Outils
juridiques



Outils de gestion et
de communication

Stage



Langues
et terminologie
professionnelle

Outils techniques et
professionnels



Les concepts théoriques enseignés sont placés dans un contexte économique et juridique luxembourgeois. Étant donné que le BTS est une formation professionnalisante, l'ECG a mis en place un stage de 18 semaines en vue de promouvoir le lien avec le monde du travail. Les étudiants concluent leur formation en réalisant et en présentant un projet individuel axé sur leur spécialité.

Plus d'informations sur les grilles et les programmes détaillés de cette formation.



Finalité de la formation

La formation permettra aux diplômés de :

- Collaborer avec les professionnels du droit ainsi qu'avec les responsables de PME
- Préparer et classer les dossiers d'affaires juridiques
- Collecter les pièces et mettre en forme les actes dont la rédaction sera vérifiée par un juriste
- Veiller à la conformité des procédures ainsi qu'au respect des échéances

Perspectives professionnelles

La mission principale d'un assistant juridique est de seconder un professionnel du droit tel :

- Un avocat
- Un notaire
- Un huissier
- Un conseiller juridique
- Un juriste dans une entreprise ou une administration